

NATHALIE FONTANET : AU CŒUR DES ENJEUX DE LA LÉGISLATURE

Nathalie Fontanet, notre nouvelle Conseillère d'État, est en charge du département des finances et des ressources humaines (DF) depuis le 1^{er} juin. À ce titre, elle sera amenée à piloter des réformes fondamentales pour notre canton. Elle nous a accordé un entretien mi-novembre pour évoquer le début de la législature et faire le point sur certains dossiers.

Par la rédaction

Le Nouveau Genevois : Cette législature s'annonce bien chargée avec de nombreux défis à court et moyen terme en matière de fiscalité. Quelle est la priorité ?

L'aboutissement de la réforme de l'imposition des entreprises, rebaptisée RFFA suite à l'introduction du financement de l'AVS par les Chambres fédérales, figure en tête de liste de mes priorités. Le Conseil d'État genevois a récemment présenté le volet cantonal de la réforme, dont la mise en œuvre doit intervenir d'ici au 1^{er} janvier 2020. Il s'agit d'un projet équilibré qui permettra de maintenir l'attractivité de notre canton. Le taux d'imposition sur le bénéfice de 13,79 % s'affirme comme un choix cohérent et compétitif, tant sur le plan lémanique que suisse ou international.

La réforme vaudoise entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019. Genève ne peut ignorer cette réalité. Si nous ne parvenons pas, nous aussi, à faire adopter cette réforme rapidement, de nombreuses entreprises feront le choix de se délocaliser, avec des conséquences désastreuses pour l'emploi dans notre canton. Le débat public qui s'annonce en vue des votations fédérales et cantonales au printemps prochain sera déterminant. Nous devons démontrer le bien-fondé et la nécessité impérieuse de cette réforme, pour les entreprises comme pour l'ensemble de la population genevoise. Le Conseil d'État et moi-même nous engageons d'ores et déjà avec force et détermination dans cette voie.

Dans ce contexte, j'ai besoin de chacune et de chacun à mes côtés pour porter les nombreux enjeux qui s'annoncent déterminants à la fois pour l'avenir de notre canton, mais également pour notre parti. Je regrette profondément la situation que nous traversons actuellement et son impact sur le PLR. J'en appelle à l'unité autour des valeurs qui nous rassemblent.

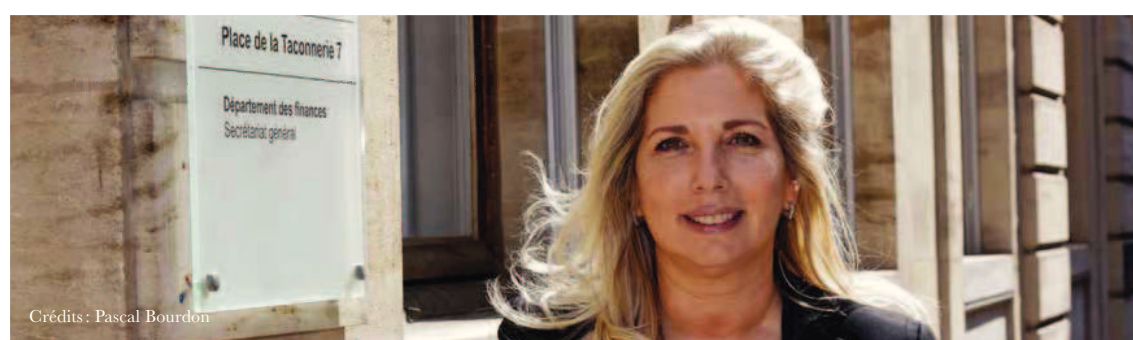
L.N.G. : Récemment, vous avez affolé les milieux immobiliers en faisant une série d'annonces concernant la fiscalité immobilière. Quel est votre objectif ?

Comme vous le savez, la fiscalité immobilière nécessite elle aussi des adaptations qui ne pourront être menées à bien

qu'à travers un dialogue nourri avec l'ensemble des parties concernées. Les propositions formulées par le Conseil d'État en la matière relèvent principalement d'obligations fédérales. En premier lieu, l'impôt sur la valeur locative. Qu'on adhère ou non au principe, il s'agit d'une règle fédérale à laquelle les cantons ne peuvent pas échapper. Des discussions ont toutefois lieu en ce moment à Berne et pourraient aboutir à la suppression de cet impôt. En attendant, Genève doit faire avec. Pour rappel, le précédent Conseil d'État avait annoncé une indexation de 7,9 % pour l'année 2017 avant que celle-ci ne soit gelée par le Grand Conseil. La hausse de 4,7 % proposée aujourd'hui pour 2018 est inférieure. De plus, la méthode de calcul a été revue pour plus de transparence. La valeur locative sera désormais mise à jour annuellement sur la base d'un indice publié par l'Office cantonal de la statistique.

Le deuxième élément concerne la fixation des taux de capitalisation servant à calculer la valeur fiscale des immeubles locatifs. Cette évaluation a lieu chaque année par une commission dans laquelle les milieux immobiliers sont représentés. Les taux arrêtés pour 2018 n'ont pas soulevé d'objections.

Enfin, le dernier point se rapporte à l'estimation de la valeur fiscale des villas et propriétés par étage. Vous le savez, la dernière estimation du parc immobilier genevois date de 1964. Ainsi, le cadre actuel ne répond plus aux normes fédérales, ni à la réalité du marché. Il entraîne une inégalité de traitement face à l'impôt entre les nouveaux et les anciens propriétaires. Je considère, comme beaucoup d'entre vous, que l'augmentation linéaire de 20 % des valeurs fiscales déposée par le Conseil d'État n'est pas satisfaisante. Le projet de loi est en mains du parlement qui aura le dernier mot à cet égard. Sur le fond, mon objectif est de revoir le système dans son ensemble afin de prévoir des mesures de compensation pour les propriétaires qui se verraient trop lourdement impactés par la réestimation du parc immobilier. Je veillerai en particulier à ce que les petits propriétaires ne se retrouvent pas mis à mal par cette réforme. Mais également aussi à trouver un système juste qui permette de tenir compte du temps écoulé. C'est pourquoi différentes pistes sont actuellement à l'étude.



Crédits : Pascal Bourdon

Par ailleurs, faut-il le rappeler, Genève ne compte que 17 % de propriétaires. L'accession à la propriété doit être encouragée. Je suis convaincue que la fiscalité peut avoir un rôle moteur à cet égard et j'étudie actuellement des mesures innovantes.

L.N.G. : La Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) présente un découvert considérable. Que comptez-vous faire pour résoudre cette situation ?

Le Conseil d'État a déposé le 14 novembre un projet de loi qui permet de régler la situation. Il convient de rappeler que la CPEG souffre depuis des décennies d'un découvert chronique. Son taux de couverture des engagements n'est que de 61 % alors qu'il doit atteindre à terme 80 %.

Le projet déposé repose sur quatre piliers. Tout d'abord la durabilité qu'il offre, grâce aux paramètres actuariels très prudents qui prennent en compte de possibles baisses du taux technique et de rendement de la fortune. Le second pilier est un meilleur pilotage de la caisse avec un passage à la primauté des prestations. L'amélioration du financement est le troisième pilier avec une recapitalisation à 75 %, qui permet de respecter le chemin de croissance de 80 % en 2052 imposé par le droit fédéral, et le maintien de 27 % de cotisations réparties à raison de 58 % employeur et 42 % employés. Les fonctionnaires cotiseront donc plus qu'actuellement. Enfin, les prestations sont préservées avec une perte maximale de 5 % au jour du changement. L'adoption de cette loi est le seul moyen d'éviter à la caisse de devoir réduire les prestations des salariés actuels de 10 % au 1^{er} janvier 2020, sans parler de la forte probabilité de réductions ultérieures de ces prestations.

L.N.G. : Mais une initiative populaire et plusieurs projets de loi précédents proposent d'autres solutions...

Le Grand Conseil se débat depuis un an avec ces textes sans être parvenu à un consensus. La commission des finances a effectué des votes avec des majorités très fragiles. Comme ce sujet fera inévitablement l'objet d'une votation référendaire, il faut une large majorité. C'est pourquoi j'ai rencontré les différents acteurs et ai élaboré avec eux ce nouveau projet qui est le plus à même de réunir un large front grâce à la répartition des efforts et la vision d'avenir qu'il offre.

L.N.G. : Vous avez annoncé vouloir transformer la politique des ressources humaines de l'État de Genève. Comment ?

La politique des ressources humaines de l'État est actuellement basée sur la notion de contrôle à travers un arsenal de directives. J'aimerais la moderniser sur un modèle fondé sur plus de

confiance et de responsabilité. L'État, en tant qu'employeur, doit faire face aux changements qui s'opèrent dans le monde du travail. Nombre de métiers et d'approches organisationnelles devraient fondamentalement évoluer, voire disparaître, dans un avenir proche. Les administrations publiques, de par les services et prestations qu'elles délivrent, seront massivement gagnées par cette révolution. Cela implique notamment de donner plus de responsabilités aux individus et de promouvoir les compétences sociales, humaines et interpersonnelles.

L.N.G. : Vous avez aussi tenu à adjoindre à votre département le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV). Pourquoi ?

J'ai souhaité avoir le BPEV dans mon département, car des progrès restent à faire dans notre canton, tant en matière d'égalité qu'en ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce bureau a un rôle important à jouer en matière de prévention, de détection et de prise en charge.

L.N.G. : Justement, parlons d'égalité. Début novembre, vous avez soutenu une motion et une résolution votées par le Grand Conseil pour favoriser la parité dans les conseils d'administration et de fondation des établissements de droit public. Pourquoi ?

Le discours opposant les quotas aux compétences est dépassé. Il n'y a aucune raison de vouloir opposer parité et compétences. Je suis favorable aux mesures ciblées et efficaces pour accélérer la parité. La motion et la résolution votées par le Grand Conseil, début novembre, vont dans ce sens, puisqu'elles demandent notamment de présenter autant de femmes que d'hommes à chaque fois qu'un nouveau membre doit être nommé dans un conseil. Il ne s'agit pas de quotas, mais de faire des choix de façon partagée. Il est reconnu qu'une plus grande représentation des femmes à la gouvernance des conseils d'administration est un facteur primordial de performance et de réussite des entreprises. Malgré les progrès accomplis durant ces 20 dernières années, les perspectives des femmes dans le monde du travail sont encore loin d'être égales à celles des hommes. En tant que femme active sur le plan professionnel, je connais ces barrières pour les avoir vécues et je prends chaque jour la mesure du chemin qui reste à parcourir. J'encourage donc les femmes à moins douter et à davantage oser se lancer.